



**Suite à un sinistre, les frais complémentaires, sont-ils également assurés ? Existe-t-il d'autres extensions qui sont prévues ? //**

**Parce que chez AXA, vous assurer contre tous types de sinistre est une priorité pour nous, que nous avons pensé à vous offrir la meilleure couverture incluant celle des frais complémentaires ainsi qu'une panoplie d'autres extensions.**

Et pour vous apporter encore plus la preuve de notre attention, grâce à **Multi Hébergement d'AXA**, des extensions variées sont prévues et un bouquet des frais annexes engagés vous est offert :

• **Suite à un Incendie-explosion :**  
Les frais de sauvetage et d'assistance, les frais de déblais et de démolition, les frais de déplacement et de relogement et les honoraires du décorateur, du bureau d'études de l'expert et du contrôle technique...et bien d'autres.

• **Suite à un Dégât des eaux :**  
Les effets appartenant à vos clients, les frais de recherche de fuite, les frais de déplacement et de relogement, les honoraires de l'expert...et bien d'autres.

• **En extension du Vol ou à d'un acte de vandalisme :**  
Le vol des fonds et valeurs appartenant à vos clients dans les coffres-forts des chambres, ou bien le vol des fonds et valeurs en coffre-fort central de l'établissement, le vol et vandalisme des structures extérieures fixes comme les caméras ou bien l'alarme, les frais de remplacement des serrures, les frais de clôture et de gardiennage ou

bien les honoraires de l'expert...et bien d'autres.

• **Suite à un Bris de glaces ou des enseignes lumineuses :**  
Les biens endommagés par les débris de verre, les frais de transport et de pose, les frais de clôture et de gardiennage...et bien d'autres.

• **Suite à un Bris du matériel informatique et bureautique :**  
Les frais de déplacement et de réinstallation, les frais de duplication des supports informatiques.

• **Suite à un Bris de machine :**  
Les frais de déplacement et de réinstallation, les honoraires de l'expert.

• **En package Responsabilité Civile :**  
Une panoplie d'événements est intégrée : les intoxications alimentaires des clients, les conséquences dommageables causées par les équipements de loisirs, par votre voiturier, les dommages causés aux objets confiés, les dommages causés lors de l'organisation d'événements, de manifestations, de salons ou d'expositions, ... et plus

**Suis-je censé souscrire à l'ensemble de ces risques ? //**

**Il est recommandé de prendre une couverture complète pour mieux se protéger. La structure modulable, de notre solution Multi Hébergement, vous offre la possibilité de souscrire aux garanties qui répondent le mieux à vos besoins.**

**Comment souscrire ? //**

Contactez vite votre conseiller d'assurance pour les produits AXA le plus proche. A partir de certaines informations concernant votre établissement, vous pouvez obtenir un devis sur place.

Coordonnées de l'intermédiaire

## Multi Hébergement

[www.axa.ma](http://www.axa.ma)

solutions multirisques PME-PMI

Vous souhaitez trouver la meilleure couverture pour protéger votre établissement ?  
**Avec AXA, la pérennité de votre établissement est assurée.**

Document non contractuel



**Multi Hébergement**

**AXA Assurance Maroc** : 120-122, avenue Hassan II - Casablanca 20000 - Maroc  
Tél. : +212 (0)5 22 88 92 92 - Fax : +212 (0)5 22 88 91 88  
**Entreprise régie par la loi n°17-99 portant code des assurances**  
SA au capital de 900 000 000 dh - CNSS 1087255 - RC 34221 Casablanca - Patente 35502711 - IF 01085109

**réinventons /**  
l'assurance et l'épargne



**réinventons /**  
l'assurance et l'épargne



Et si mon établissement d'hébergement touristique est ravagé par un incendie ou bien si un de mes clients se plaint d'une intoxication alimentaire ? Ce genre d'événements est imprévisible et pourrait menacer mon développement, voire condamner la pérennité de mon activité. Existe-t-il une assurance adaptée pour couvrir mon établissement et garantir une meilleure protection à mon investissement ? //

Que vous soyez propriétaire ou exploitant d'un hôtel 1, 2 ou 3 étoiles, d'une maison d'hôte/Riad, d'une auberge, d'une pension, d'un motel, d'une résidence touristique ou bien d'un village de vacances ; les différentes causes qui peuvent porter atteinte à votre établissement sont multiples et imprévisibles tels que des chambres inondées, une cuisine ravagée par un incendie, des biens volés, etc....

Ces différents risques peuvent arriver à n'importe quel moment et vous mettre en grandes difficultés financières, voire condamner la pérennité de votre établissement.

Multi Hébergement d'AXA est une solution spécialement conçue pour vous. Elle vous permet de faire face aux conséquences financières de

Certes, vous avez mis en place des moyens de prévention et de protection, mais êtes-vous vraiment sûrs que cela est suffisant pour vous mettre à l'abri de tous risques ?

certains risques que vous ne pourrez pas prendre en charge par vos propres moyens.

Qu'est-ce que Multi Hébergement pourrait m'apporter ? Et qu'est-ce qu'elle pourrait protéger ? //

Multi Hébergement d'AXA est la réponse à votre souci. C'est une offre spécialement conçue pour votre activité, sous une formule flexible et modulable, avec une large palette de garanties et d'extensions de garanties spécialement adaptées à vos risques.

Multi Hébergement d'AXA vous permet d'avoir une protection pour :

- Vos biens, votre bâtiment, votre matériel, vos marchandises, etc. ;
- Votre Responsabilité Civile à l'égard

de vos clients et des tiers ;

- Les effets appartenant à vos clients ;
- Votre perte d'exploitation suite à un événement majeur d'Incendie.

### • Garantie de base

Incendie, explosion et risques annexes

### • Garanties optionnelles

- Dégâts des eaux
- Vol
- Bris de glace
- Responsabilité civile et RC professionnelle
- Bris de matériaux informatique et bureautique
- Bris de machines
- Perte d'exploitation après Incendie-explosion dommages électriques et dégâts des eaux

Contre quels événements ou risques Multi Hébergement me protège-t-elle ? //

Parce que chez AXA, répondre à vos besoins les plus spécifiques est notre priorité, que nous avons conçu un produit spécialement dédié à votre activité hôtelière. Multi Hébergement d'AXA répond à vos exigences les plus précises et protège parfaitement votre établissement touristique.

Multi Hébergement d'AXA vous protège contre les événements liés à votre activité.

La garantie de base vous permet de vous prémunir contre l'incendie-explosion avec des extensions offertes sans supplément tels que l'implosion, la chute de la foudre, le choc du véhicule terrestre identifié, etc.

Avec Multi Hébergement d'AXA, vous pouvez souscrire également à l'inondation, le tremblement de terre, les tempêtes, grêles et la neige, les émeutes et mouvements populaires, les dommages aux appareils électriques,...et bien d'autres. Sans oublier les conséquences de la responsabilité civile suite à des dégâts matériels causés à vos voisins ou à d'autres personnes par un sinistre qui se produit chez vous.

En plus de la garantie de base obligatoire, AXA vous propose une panoplie de garanties optionnelles parmi lesquels vous pouvez choisir au moins 2 :

- La garantie « Dégâts des eaux » avec la possibilité de vous couvrir contre les infiltrations accidentelles

à travers les toitures, terrasses et ciels vitrés, le refoulement accidentel des égouts. A travers cette garantie, vous pouvez également couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile suite à un dégât causé aux voisins ou à d'autres personnes,...et bien d'autres.

- Vous pouvez également souscrire à la garantie « Vol et Actes de vandalisme » avec, la possibilité de vous couvrir également contre le détournement de fonds et de valeurs, le transport de ces derniers ou bien le vol des fonds en meuble fermé à clé.

- Avec AXA, il vous est possible de souscrire à la garantie « Bris de glaces et enseignes lumineuses », étendue aux aquariums et sanitaires y compris les dommages aux inscriptions peintes appliquées ou gravées sur les glaces lors de dommages qui coïncident avec un bris de vitrage.

- Grâce à la garantie « Bris du matériel informatique et bureautique », vous pouvez couvrir la détérioration, destruction soudaine et accidentelle que pourraient subir vos équipements, bureautiques et informatiques nécessaires à votre profession.



Document non contractuel

- Avec AXA, grâce à la garantie « Bris de machines », vous pouvez également couvrir vos machines professionnelles contre les détériorations ou destructions soudaines et accidentelles.

- Grâce à la garantie « Responsabilité Civile », vous pouvez vous couvrir contre les conséquences pécuniaires pouvant vous incomber, en tant qu'exploitant ou propriétaire d'établissement d'hébergement touristique, en vertu des textes de loi en vigueur régissant la responsabilité civile, en raison des dommages corporels et matériels et immatériels consécutifs, causés à vos clients ou à d'autres tiers.

- Vous pouvez aussi couvrir les conséquences pécuniaires de votre « responsabilité civile professionnelle » au préjudice de vos clients, du fait des erreurs, fautes, négligences ou omissions professionnelles commises par votre personnel dédié aux activités annexes que vous mettez à la disposition de votre clientèle dans l'établissement : salon de coiffure ou de beauté, blanchisserie, pressing, bain maure et/ou sauna et SPA solarium.

- AXA pense également à la survie de votre établissement après un sinistre paralysant votre activité et vous permet de faire face à vos dépenses fixes et de compenser la chute de votre bénéfice net suite à un tel évènement. Elle vous permet

ainsi d'avoir le moyen de relancer votre établissement et de retrouver une activité normale ; ... c'est la garantie « Pertes d'exploitation après incendie-explosion-dommages électriques et dégâts des eaux ».



## Les + de Multi Hébergement d'AXA

- Un tarif compétitif
- Une formule destinée exclusivement à votre activité hôtelière
- Un seul et même contrat pour une panoplie de risques
- Une large gamme de garanties avec la majorité des frais et pertes annexés qui est offerte
- Un traitement instantané de vos demandes de souscription